CRIAN

Consultation ASN sur l'EPR:

Vers une autorisation de mise en service partiel en dépit des malfaçons, des recours et des plaintes ?

Association loi 1901, agréée au titre de l'article L.141-1 du code de l'Environnement.

Ironie de l'histoire

Déjà en 2018, l'ASN avait entrepris une consultation pour des tests à chaud avec de la vapeur au tritium issue des réacteurs 1 et 2. Bien entendu l'ASN a accédé à la demande d'EDF.

Deux ans après EDF demande à l'ASN l'autorisation de mise en service partielle de l'EPR afin de recevoir le combustible neuf en attente d'utilisation au cœur du réacteur et afin de mener des essais avec du gaz radioactif.

Par ces autorisations successives EDF laisse penser à une mise en route future de l'EPR alors même que celui-ci connait de nombreux problèmes et a fait l'objet de nombreux recours en Justice.

Le CRILAN, plusieurs associations dont Greenpeace et le réseau Sortir du Nucléaire, ont mené des actions en justice à propos de la cuve et de ses dérogations, du couvercle, des soudures, prolongation abusive du décret d'autorisation. Ces recours ont tous été rejetés par le Conseil d'État au nom de l'État nucléaire alors que techniquement rien n'est réglé.

Trois plaintes pénales ont été déposées auprès du Procureur de la République de Cherbourg à propos de l'EPR : soudures défectueuses sur le circuit secondaire principal, qualification de matériels mécaniques et électriques, infractions à la réglementation environnementale. Ces plaintes sont toutes en attente de poursuites...

Rien ne semble ébranler les certitudes d'EDF alors que le 28 octobre 2019, le Ministre de l'économie déclarait que l'EPR est un « échec pour la filière ». Le rapport Foltz est alors survenu afin de tenter de sauver le soldat EPR, symbole de la défaite de l'industrie électronucléaire française.

Gravité du temps présent

De 3 milliards, le coût de l'EPR frôle les 20 milliards. Suite aux nombreuses non-conformités de fortes incertitudes pèsent sur son éventuel fonctionnement sachant que s'il devait démarrer un jour, il ne devrait pas fonctionner à plein régime au risque d'un accident.

A ce jour on ne sait toujours pas si les 8 soudures pourront être reprises alors que le couvercle doit être changé en 2024. Tout dernièrement, de graves problèmes de soupapes en partie nucléaire à Flamanville comme en Finlande ont rappelé un problème connu depuis 2015....

Notre seule certitude avec la prétendue arrivée précipitée du combustible, c'est la fuite en avant et le fait accompli en dépit des aléas techniques récurrents.

Conclusion

Le CRILAN demande à l'ASN de refuser l'acheminement du combustible et la mise en service partiel de l'EPR en raison des trop grands problèmes rencontrés et non résolus sur ce site.

Face au risque d'accident nucléaire que représente ce réacteur, il demande aux autorités de prendre la mesure du fiasco du chantier de l'EPR afin de protéger les populations du Nord Cotentin et au-delà.

Enfin il invite la population et les élus à s'exprimer sur le site de l'ASN dans le cadre de la consultation.

 \rightarrow

Corinne LEPAGE Avocate à propos de la seconde prolongation du Décret autorisation de création de l'EPR en 2019.

« Cette histoire a une morale.

On peut tordre le bras du droit...

On peut contourner dans un pays comme la France, car ce n'est pas vrai partout dans le monde- des dysfonctionnements techniques graves...

On peut multiplier par quatre le coût d'un investissement finalement payé par le contribuable...

On peut même être dans le déni d'un fiasco technologique en essayant de le faire passer pour une prouesse industrielle.

Mais le jour où la machine se bloque, où le droit ne peut plus être contourné, ou l'accumulation des faiblesses techniques ne paraissent plus pouvoir être couvertes, c'est tout le système qui explose.

Il n'y a pas de demi-mesure.

C'est bien ce à quoi nous pourrions assister pour le plus grand malheur des contribuables français dans les années qui viennent.

Mais, à tout le moins, on peut préférer un Crédit Lyonnais à la puissance X, à un accident nucléaire majeur.»

https://www.huglo-lepage.com/flash-actu-hla-flamanville-dun-hors-droit-a-un-hors-jeu/a-la-une/54633

Avec l'autorisation de l'auteure